

## RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

### sur le postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts - Les archives cantonales vaudoises, mémoire de notre Canton, quid des archives audiovisuelles<sup>1</sup> ? (15\_POS\_132)

#### **Rappel du postulat**

« Les Archives cantonales vaudoises (ACV) sont à la fois au service de l'Administration cantonale dont elles sont le lieu naturel et unique d'accueil des archives, et de la mémoire cantonale dont elles garantissent, en relation avec d'autres institutions cantonales, la conservation des éléments fondamentaux. Ainsi, elles collaborent par des politiques de conseils et d'expertises avec les communes, participent à la réflexion patrimoniale et à la recherche historique sur le Canton de Vaud et sont un pôle de recherche scientifique. Pour remplir cette mission, les ACV doivent rédiger des inventaires, fixer des critères de sélection, hiérarchiser les urgences, réunir les partenaires, expliquer les stratégies et bien sûr subordonner aux choix retenus les ressources humaines, logistiques et financières les plus appropriées. »<sup>2</sup> La généralisation de l'informatique, ainsi que de supports divers (sonores, filmés, cassettes, ...), ainsi que celle de l'information et de témoignages faits par de multiples acteurs (radios ou télévisions locales, sites internet, personnes privées, etc.) bouleverse les schémas d'approche de la mémoire. Il s'agit ainsi, pour tous ces nouveaux supports de mémoire collective, de déterminer ce qu'il faut conserver, comment — le support vidéo et numérique est loin d'être aussi durable que le papier, et par qui.

En suivant l'actualité de ces derniers mois, plusieurs éléments nous interpellent sur ce sujet de l'archivage de données audiovisuelles. Ainsi, nous avons appris que les « archives de CanalNV, la télévision locale du Nord vaudois fermée en 2009, ont été stockées sur un serveur spécifique, et sont publiées sur une plate-forme Web accessible à tout un chacun. C'est la Ville d'Yverdon qui a débloqué un crédit de 100'000 francs pour numériser le lot de cassettes de onze formats différents (!) et assurer la sauvegarde des images. Yverdon a pu s'appuyer sur l'expérience de la Ville de Lausanne, qui a essuyé les plâtres en s'occupant du patrimoine audiovisuel de feu TVRL, TV Bourdonnette, et Vaud-Fribourg TV. »<sup>3</sup> Les Archives de la Ville de Lausanne représentent sans doute le meilleur savoir métier et technique en matière d'archives sonores et d'archives filmiques au niveau cantonal si l'on excepte la RTS et la Cinémathèque suisse. Une autre télévision locale, NyonRégionTélévision, a aussi été sous le feu de l'actualité récente. Elle va disparaître sous la forme avec laquelle elle a existé de 2006 à mi-2015 ; à part pour des archives « immédiates », rien n'est prévu ou visé pour des archives permanentes comme témoignage de la vie d'une région pendant près de dix ans — ceci s'explique parce que cette télévision n'a pas été liée à une commune ou une région pour son financement. Cette variété d'approche quant à l'archivage peut être considérée comme adéquate au vu du principe de la responsabilité individuelle ; cependant elle interpelle du point de vue « mémoire cantonale » : les pratiques et archives audiovisuelles sont variées selon les régions du canton. Est-ce cela que nous voulons ? Ou ne voudrions-nous pas plutôt qu'un examen et un travail de type archivistique soient faits en amont d'une décision de conservation définitive d'éléments de la mémoire d'une localité ou d'une région ?

<sup>1</sup> Le groupe de travail Audiovisual Archiving Philosophy Interest Network (AVAPIN) et l'UNESCO ont proposé, en 1998, une définition des archives audiovisuelles : « Constituent des documents audiovisuels les œuvres comprenant des images et / ou des sons reproductibles réunis sur un support matériel dont : l'enregistrement, la transmission, la perception et la compréhension exigent le recours à un dispositif technique; le contenu visuel présente une durée linéaire ; le but est de communiquer ce contenu et non d'utiliser la technique mise en œuvre à d'autres fins. »

<sup>2</sup> Extrait du site Internet des ACV.

<sup>3</sup> Vincent Maedly, « Les archives de CanalNV sont disponibles sur le Net », 24 Heures du 9 juin 2015.

Notons que Memoriav, une association nationale, s'occupe des archives audiovisuelles depuis 1995 et participe financièrement à la sauvegarde et à la conservation des archives sonores, photographiques et filmiques, voire pour définir une politique générale sur le sujet<sup>4</sup>.

Les ACV en sont un membre collectif et ont participé à deux projets liés à l'Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud et à Jack Rollan. Au vu du budget annuel de cette association suisse — quelque 3,5 millions de francs portés en majeure partie par la Confédération — et de la masse de documents à conserver, valoriser et diffuser, ce n'est clairement pas là que l'on peut espérer un soutien financier majeur pour le développement d'archives cantonales audiovisuelles. Par contre, cette association est un partenaire essentiel vu qu'elle observe l'évolution technologique et les standards nationaux et internationaux dans le domaine de la conservation du patrimoine audiovisuel et qu'elle anime le réseau de toutes les institutions et personnes intéressées. De même, la mission des Archives cantonales est différente de celle de la Cinémathèque suisse, un autre acteur des archives audiovisuelles : « un film d'archives est prioritairement gardé pour son apport à la mémoire locale, en complémentarité avec les autres sources d'information, pour sa relation avec les activités de l'administration et les exigences de la recherche. Ainsi ce qui intéresse davantage les Archives, c'est la possession du film original plutôt que sa copie, la valeur patrimoniale plutôt que la qualité cinématographique<sup>5</sup>, au contraire de la Cinémathèque.

En sus d'avoir la mission de garant d'une mémoire collective, les ACV sont d'abord les archives des Autorités politiques vaudoises. Se pose ainsi la question de la conservation des films et enregistrements des séances du Grand Conseil. A ce jour, les ACV n'ont pas de structure technique pour le faire. Des accords sont passés avec les Archives de la Ville de Lausanne et la Cinémathèque suisse pour l'exploitation de ces sources. Cependant, au nom de leur conservation, il serait logique que, selon qu'ils soient sonores ou filmés, ces compléments aux procès-verbaux de séances du Grand Conseil soient conservés avec ces derniers et pas disséminés dans d'autres institutions. Ceci mérite une discussion et des moyens, si une telle volonté de conservation devait rencontrer une majorité politique.

L'attentisme et l'absence de position claire actuels vont provoquer des coûts exorbitants. La mémoire cantonale est en péril non seulement en raison de sa diversité et de sa masse qui croît de manière exponentielle, mais surtout en raison des contraintes liées à ses nouveaux supports, évoluant sans cesse en fonction de la technologie. Forts de ces différentes observations et réflexions, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat, par la voie de ce postulat, de faire un état des lieux sur la question de l'archivage des documents audiovisuels. De plus, une position de nos Autorités sur l'avenir à donner aux archives audiovisuelles qui témoignent du présent et de l'histoire de notre canton — autant celles institutionnelles que celles d'intérêt pour la mémoire collective — devient nécessaire, cela tant pour leur conservation, leur valorisation, que pour leur diffusion.

Nous désirons développer ce postulat devant le plénum et le renvoyer à une Commission du Grand Conseil pour un premier débat et prise de position.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

(Signé) Fabienne Freymond Cantone  
et 23 cosignataire

---

<sup>4</sup> <https://memoriav.ch>

<sup>5</sup> Extrait de Gilbert Coutaz, « La section des archives filmiques de la ville de Lausanne : essai d'un premier bilan transitoire », in : Revue historique vaudoise, 1996.

## Rapport du Conseil d'Etat

### *Définitions*

Audiovisuel : Image(s) et/ou son(s) reproductible(s), disponible(s) sur un support matériel dont l'enregistrement, la transmission, la perception et la compréhension exigent le recours à un dispositif technique (...).

Document : Toutes les informations, enregistrées sur quelque support que ce soit, en particulier sur support électronique, produites ou reçues par les autorités (...)<sup>1</sup>.

Document audiovisuel : Document dont au moins une partie est constituée par la fixation d'une séquence de son ou d'une séquence d'images, fixes ou animées, sonorisées ou non, et n'est consultable qu'à l'aide d'un appareil de lecture<sup>2</sup>

Institutions patrimoniales : Dans ce rapport, terme utilisé pour signifier les « institutions dédiées à la conservation, telles que les ACV, les archives communales, les musées, les institutions d'archives privées dans le canton et, pour part, la BCUL ».

LTO, Linear Tape-Open : Technique de stockage sur bande magnétique au format ouvert, développée à la fin des années 1990, conjointement par HP, IBM et la division magnetic tape de Seagate. On parle généralement de « bandes LTO ».

NAS, Network Attached Storage : Serveurs permettant le stockage de fichiers.

Patrimoine audiovisuel : Selon Memoriav, il « comprend des documents à la fois analogiques ou numériques : photographies, enregistrements sonores, films et vidéos ainsi que de tous les matériaux y relatifs, importants pour la contextualisation des informations. ».

Stockage froid : En informatique, le stockage à froid désigne un système où les données rarement consultées (« froides »), sont transférées et maintenues dans des environnements moins accessibles, moins performants et moins chers (ex. : disques durs, disques optiques, bandes magnétiques).

Valeur archivistique : Qualité d'un document présentant un intérêt notable et durable (...)<sup>3</sup>.

*Dans ce rapport, la définition adoptée pour l'audiovisuel exclut les images ne nécessitant pas d'appareil de lecture, soit les tirages positifs de photographies et les photographies imprimées : ce rapport étant établi en réponse au postulat Freymond-Cantone, qui fait expressément référence à des archives d'une télévision régionale (images en mouvement et sons), cette restriction nous a semblé opportune.*

### *Liste des abréviations :*

ACV : Archives cantonales vaudoises

AM : Archives de Montreux

AVL : Archives de la Ville de Lausanne

AVY : Archives de la Ville d'Yverdon-les-Bains

BCUL : Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne

CS : Cinémathèque suisse

DABC : Dépôt et Abri des Biens culturels (du Canton de Vaud)

MHL : Musée historique de Lausanne

UNIL : Université de Lausanne

<sup>1</sup> L'Arch, art.3, al.1a.

<sup>2</sup> DELCOURT Thierry, FONTAINE Jean-Marc, *La conservation des documents audiovisuels*. In : ODDOS Jean-Paul dir., *La conservation : principes et réalités*, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 1995).

<sup>3</sup> L'Arch, art.3, al.1d.

## 1. PREAMBULE

La question de l'archivage audiovisuel a été posée en 2015 dans le cadre du postulat 15\_POS\_132 de la Députée Fabienne Freymond Cantone et consorts, intitulé « Les Archives cantonales vaudoises, mémoire de notre canton, quid des archives audiovisuelles ? »

Le postulat demandait de :

- réaliser un état des lieux sur la question de l'archivage des documents audiovisuels ;
- définir une stratégie pour leur conservation, leur valorisation et leur diffusion, autant pour les archives institutionnelles que celles d'intérêt pour la mémoire collective.

Il insistait sur l'urgence de ces questions, du fait des coûts exorbitants pour récupérer des supports qui ne seraient plus en état d'être lus.

Le présent rapport est établi en réponse au postulat. Il tient compte des divers travaux réalisés entre 2018 et 2025, soit notamment une étude concernant une possible politique publique de l'archivage audiovisuel (cas vaudois)<sup>1</sup> et une enquête relative à la situation de l'audiovisuel en Suisse, menée sous la houlette de Memoriav<sup>2</sup> dans le canton de Vaud en 2024. Lancée officiellement le 25 mars 2024, cette enquête vaudoise s'est terminée à fin janvier 2025. Le rapport complet sera disponible en ligne sur le site de Memoriav dès fin 2025. Dans l'intervalle, le Conseil d'Etat propose, en annexe<sup>3</sup>, un résumé de ce rapport, établi par les ACV.

Le contenu du présent rapport a été élaboré principalement sur la base des résultats de cette dernière enquête et des discussions qui ont suivi entre la Direction Générale de la Culture, la Bibliothèque Cantonale et Universitaire Lausanne et les Archives cantonales vaudoises. Les Archives de la Ville de Lausanne et de la Ville d'Yverdon-les-Bains, ainsi que la Cinémathèque Suisse, ont également été consultées en 2025, en sus du cadre de l'enquête, pour évoquer les différents axes stratégies proposés ci-après.

### 1.1 Cadre légal

Selon la Loi du 14 juin 2011 sur l'archivage (LArch), les responsabilités des Archives cantonales vaudoises (ACV) sont notamment les suivantes :

- veiller à la constitution des archives historiques des autorités cantonales<sup>4</sup>, en évaluant leur intérêt ;
- rechercher, collecter, conserver et mettre à disposition du public des fonds provenant de personnes physiques ou morales privées et qui ont un lien significatif avec le canton de Vaud<sup>5</sup> ;
- conserver et décrire les archives historiques ;
- Assurer l'accès et la consultation aux archives historiques ;

ce, quel que soit leur support (LArch, art.3, al.1a), incluant de fait les documents audiovisuels, que ceux-ci soient analogiques ou numériques.

Par analogie, les archives communales<sup>6</sup> doivent collecter, évaluer, conserver, décrire et assurer l'accès aux documents audiovisuels produits dans le cadre de l'activité des autorités communales et de celle d'institutions parapubliques ou d'acteurs privés, pour autant qu'ils présentent un intérêt historique.

---

<sup>1</sup> Raphaël Berthoud, « Vers une politique publique de l'archivage audiovisuel ? Le cas vaudois ». Travail réalisé en 2018 dans le cadre du programme MAS ALIS sous la direction de M. Gilbert Coutaz.

<sup>2</sup> Memoriav est une association active sur l'ensemble du territoire suisse, dont le siège est à Berne ; créée en 1995, elle joue le rôle de centre de compétences et de réseau national pour la préservation du patrimoine audiovisuel en Suisse. Elle agit sur mandat de la Confédération ; son mandat de prestations avec l'Office fédéral de la culture (OFC), fondé sur le message culturel en vigueur et la loi sur l'encouragement de la culture, précise ses objectifs et missions.

<sup>3</sup> Voir annexe 1

<sup>4</sup> LArch, art.2, al. a-c.

<sup>5</sup> LArch, art.2, al.e.

<sup>6</sup> LArch, art.2, al.d-e.

## 2. ANALYSE DE LA SITUATION

*Voir annexes 1, 2 et 3*

Globalement, le patrimoine audiovisuel présent dans le Canton de Vaud est d'une grande richesse et d'une grande valeur. Il est produit à la fois dans les domaines culturel, artistique, sportif, patrimonial, scientifique, par des personnes privées, morales et physiques, ainsi que dans plusieurs secteurs de l'administration, tels que la formation, la santé, la sécurité, la communication et au niveau des autorités.

Les documents audiovisuels sont collectés par les ACV ou d'autres institutions patrimoniales, en fonction du contexte dans lequel ils ont été créés et de l'intérêt de leur contenu. Ils existent tant sous forme analogique que numérique. Au vu du foisonnement d'informations qu'ils véhiculent, qui dépassent généralement l'intention du réalisateur, il est clair qu'ils méritent, au même titre que n'importe quel document écrit jugé digne d'intérêt, d'être collectés, préservés et diffusés.

L'enquête révèle cependant les difficultés rencontrées par les institutions patrimoniales à toutes les étapes de l'archivage : évaluation et collecte ; lecture, classement et description ; rétro-numérisation et conservation ; mise à disposition du public. Ces difficultés sont bien entendu liées aux supports d'enregistrement et à leur diversité, aux contraintes de lecture, à leur fragilité. Elles ne remettent cependant aucunement en question la pertinence de leur conservation, leur richesse informationnelle et la puissance de leur portée étant largement reconnues.

Les difficultés rencontrées et les coûts qu'elles peuvent potentiellement engendrer questionnent cependant le cadre légal, qui se base, comme toute la vie politique et les administrations en Suisse, sur une répartition des responsabilités entre Cantons et Communes, obligeant chacun à son niveau, à mettre en place les infrastructures et le personnel nécessaires. Ceci n'est cependant pas l'objet du présent rapport.

### 2.1 Evaluation et collecte

L'enquête de Memoriav n'abordait pas directement les questions relatives à l'évaluation et à la collecte ; ces étapes sont cependant déterminantes, notamment sur les quantités et volumes à traiter.

La politique d'acquisition et d'évaluation des institutions patrimoniales s'appuie sur des bases légales, tout en leur laissant une marge d'interprétation. Les bases légales actuelles ont pour conséquence qu'une constellation d'institutions reçoivent, acquièrent, collectent des archives audiovisuelles, souvent incluses dans un lot de documents qui ne sont pas de type audiovisuel.

Dans la région, la Ville de Lausanne par exemple a fait le choix de conserver les fonds photographiques de la Ville au MHL, et les archives sonores et filmiques aux AVL.

Au niveau du Canton, la complémentarité qui peut exister entre la BCUL et les ACV n'a en revanche pas d'impact sur les types de formats collectés par l'une et l'autre : elles sont toutes deux appelées à accueillir des documents audiovisuels, les critères de provenance (par ex. : autorités cantonales) et de nature (par ex. : publication soumise au dépôt légal) prévalant pour distinguer laquelle des deux a pour mission d'accueillir un fonds plutôt qu'un autre<sup>1</sup>.

Au niveau des communes, les archives audiovisuelles des séances de conseils communaux doivent être conservées, au moins en partie, par la commune concernée, au même titre que les procès-verbaux. Certaines accueillent aussi des fonds privés, dans lesquels se trouve de l'audiovisuel, analogique ou numérique. S'il est généralement compliqué pour elles de disposer d'infrastructures de conservation adéquates pour ces supports spéciaux, il faut noter que le cadre légal actuel les autorise à développer en commun des solutions pour l'archivage<sup>2</sup>, mais très peu ont franchi le pas. Des demandes parviennent de temps en temps aux ACV pour savoir quand celles-ci seront en mesure de proposer un système d'archivage numérique aux communes ; ce n'est techniquement pas (encore) possible, mais fait partie des intentions des ACV. Néanmoins, selon les conditions de mise à disposition, il pourrait être nécessaire d'adapter le cadre légal en ce sens. Actuellement, les ACV apportent du soutien et conseil aux communes, effectuent des visites et expertises, diffusent des informations, gèrent la plateforme des inventaires communaux et offrent une série d'outils utiles au classement et à la gestion des archives.

<sup>1</sup> Par exemple, les archives audiovisuelles du Département de la formation, de la Police cantonale ou du CHUV doivent être versées aux ACV, qu'elles contiennent ou non des documents audiovisuels. En revanche, une collection de photographies ou de cartes postales du canton de Vaud ou les publications d'une entreprise vaudoise seront accueillies par la BCUL.

<sup>2</sup> Crédit de postes intercommunaux ou d'un service d'archives intercommunal, locaux partagés, infrastructure informatique commune, etc.

En ce qui concerne les fonds d'origine privée, ceux proposés aux ACV y sont accueillis si leur lien avec le canton est fort ; ceux liés à une commune ou une région sont en principe accueillis ou redirigés vers les archives de la commune concernée, quels que soient les supports concernés (parchemin, papier, audiovisuel, numérique).

La plupart des villes accueille des fonds privés, y compris audiovisuels : c'est ce qui explique par exemple la présence, aux AVL, des archives de Radio Acidule, de TVRL et, aux AVY, des archives de la télévision régionale Canal NV.

Mais au-delà de la politique de collecte des fonds des institutions patrimoniales, se pose aussi la question de l'évaluation précise au sein de chaque fonds : en ce qui concerne les archives audiovisuelles, cette évaluation est compliquée par les difficultés d'accès au contenu des documents, non immédiat. La valeur attribuée à l'audiovisuel étant non seulement liée à la qualité des informations et à leur pertinence, mais également à une part « émotionnelle », les archivistes rencontrent davantage de difficultés à effectuer un tri ou à prélever un échantillon significatif. Or cette étape est d'autant plus importante que la conservation de l'audiovisuel est plus complexe et coûteuse que celle de supports tels que le papier.

## ***2.2 Lecture, classement et description***

### ***2.2.1 Lecture***

Le fait que les documents audiovisuels nécessitent des moyens de lecture spécifiques à leur support et/ou format, complique leur lecture, les appareils nécessaires à leur lecture étant rapidement obsolètes, qu'il s'agisse d'appareils de lecture de formats analogiques ou numériques. Un certain nombre d'appareils de lecture ne sont ou ne seront plus produits, ce qui condamne les institutions à en faire collections ou à procéder régulièrement à la réalisation de copies sur des formats plus récents, afin de contrer l'obsolescence.

Les institutions telles que les ACV, la BCUL et les AVL disposent de divers appareils de lecture, qui leur permettent de lire les supports analogiques les plus fréquents chez elles (ex. : films 16 mm, VHS, DVD, CD). Elles confient la lecture (et la rétro-numérisation) des supports moins fréquents à des entreprises externes.

Les autres institutions font généralement appel à des entreprises externes pour lire (et rétro-numériser dans la foulée) les formats qu'elles ne sont pas en mesure de lire à l'interne.

Les ACV ont toutefois identifié 33 documents, représentant 4 types de formats, qu'elles n'ont pas été en mesure de lire et faire numériser jusqu'ici (voir annexe 2, § 2.a).

### ***2.2.2 Classement et description***

La plupart des institutions patrimoniales, cantonales et communales, possèdent un inventaire de leurs archives, selon la norme internationale de description ISAD(G). Toutefois, la description des archives audiovisuelles ne suit que rarement les normes de description spécifiques à l'audiovisuel. Seules la BCUL, les AVL, les AVY, les AM et les ACV ont intégré des métadonnées spécifiques à l'audiovisuel dans leurs inventaires.

Des efforts doivent néanmoins encore intervenir dans ce domaine ; surtout, à l'exception de la BCUL, les institutions d'archives utilisent des systèmes d'information dédiés à la description archivistique relativement anciens, au nombre de métadonnées limité ; ils doivent être remplacés par de nouveaux systèmes plus flexibles, en particulier du point de vue de l'introduction de divers jeux de métadonnées, ce qui permettrait d'introduire des métadonnées spécifiques à la description des documents audiovisuels.

## ***2.3 Conservation***

Dans l'ensemble, les moyens dédiés à la conservation de l'audiovisuel sont insuffisants dans la plupart des institutions. Peu de locaux de conservation utilisés actuellement pour le stockage des documents audiovisuels analogiques sont adaptés pour assurer leur surveillance et leur conservation à long terme ; les infrastructures informatiques idoines manquent également. Néanmoins, les institutions essaient de mettre en place des mesures pour traiter, conserver et diffuser au mieux le patrimoine qu'elles accueillent.

### **2.3.1 Locaux d'archivage (pour formats analogiques)**

Dans l'ensemble, peu de locaux de conservation utilisés actuellement pour le stockage des documents audiovisuels analogiques répondent aux recommandations de Memoriav en matière de climat et de sécurité, qui doit être généralement plus frais et moins humide que pour le papier, avec des valeurs différentes selon les supports ; il faut noter en particulier les risques que posent les supports en nitrate de cellulose, qui doivent être conservés à température très basse et stable.

Les ACV ont pu confier à la Cinémathèque Suisse (CS) une partie des films bobines qu'elles conservaient ; cette dernière est en effet mieux dotée en termes de dépôts, ceux-ci ayant été conçus relativement récemment pour conserver et stocker différents supports audiovisuels y compris les films en nitrate de cellulose. Concernant ces supports, l'enquête vaudoise a révélé la présence dans plusieurs institutions de négatifs en nitrate. Ces derniers, moins instables que les films, devraient néanmoins être conservés à l'écart des autres collections, dans des locaux froids. Bien que Photo Elysée n'ait pas participé à l'enquête vaudoise, il faut signaler ici que l'institution loue depuis des années à un privé, un local froid dédié à la conservation de ses nitrates à Corbeyrier.

De plus, les ACV disposent d'une chambre froide au DABC. Elles n'y conservent actuellement que des microfilms. Afin d'y conserver d'autres supports audiovisuels, un renforcement de la surveillance des conditions climatiques du local sera nécessaire.

### **2.3.2 La rétro-numérisation comme solution de conservation des formats analogiques**

Au-delà des conditions de conservation des supports se pose la question de leur lisibilité au fil du temps. Les principales institutions patrimoniales recourent systématiquement ou périodiquement à la rétro-numérisation des documents analogiques qu'elles conservent, afin d'assurer la conservation des contenus, leur lisibilité et leur possible diffusion.

Les AVL et la BCUL disposent chacune de certains appareils permettant la rétro-numérisation de certains types de formats. Des collaborations ont lieu entre institutions au cas par cas, souvent avec le soutien de Memoriav. Toutes les institutions s'adressent à des entreprises externes pour effectuer les travaux de rétro-numérisation qu'elles ne sont pas en mesure de faire à l'interne.

### **2.3.3 Systèmes d'archivage numérique pérenne (pour formats numériques)**

Aucune institution ne dispose actuellement des systèmes et infrastructures informatiques adaptés à la conservation pérenne des documents audiovisuels numériques, incluant la surveillance et la migration régulières des formats. Cependant, plusieurs institutions sont en cours ou ont l'intention de se doter de tels systèmes.

La BCUL dispose d'infrastructures informatiques suffisantes au stockage des archives numériques existantes dans différents formats y compris audiovisuels ; elle relève cependant les coûts élevés y relatifs et la nécessité de faire évoluer son système afin de répondre à l'accroissement de ces ressources et aux exigences archivistiques en matière de préservation (norme OAIS).

Les ACV sont en cours de réalisation du projet de mise en place d'une infrastructure d'archivage numérique pérenne<sup>1</sup>, qui permettra techniquement la conservation des documents numériques en général, y compris des formats numériques spécifiques à l'audiovisuel. Ce projet incluait à l'origine une étude relative au chiffrage de la place nécessaire pour le stockage des archives audiovisuelles numériques. Cette étude n'a pas été menée en tant que telle, le périmètre du projet ayant évolué. Le montant y relatif a en revanche permis de réaliser l'enquête « vaudoise » avec Memoriav.

Néanmoins, l'explosion des coûts de stockage des archives numériques en général a convaincu les ACV, d'un commun accord avec la DGNSI et le CoPil archivage, d'étudier entre 2026-2029, des solutions de stockage froid. Elles estiment en effet pertinent d'envisager le stockage froid, par exemple sur des bandes LTO pour la conservation de documents archivés, par définition moins souvent consultés. Il apparaît en effet inadéquat de les conserver sur des serveurs constamment alimentés en électricité et connectés au réseau, alors qu'ils ne sont justement pas utilisés au quotidien.

<sup>1</sup> En sa séance du 7 mai 2019, le Grand Conseil a voté à l'unanimité un crédit d'investissement de CHF 17'600'000.- pour financer la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance documentaire, de l'archivage électronique et du renouvellement du système d'information des Archives cantonales. [Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 17'600'000.- pour financer la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance documentaire, de l'archivage électronique et du renouvellement du système d'information | État de Vaud](#)

D'autres institutions d'archivage, à l'image, dans la région, de la Cinémathèque Suisse et de la BCUL, ont déjà fait le pas du stockage froid, à la fois pour des questions de coûts et de sécurité, les données étant alors hors réseau.

## **2.4 Diffusion**

La question de la mise à disposition des archives audiovisuelles est également cruciale. Divers projets ou initiatives ont vu le jour ces dernières années dans la région, dans le but de diffuser, donner accès, voire valoriser des archives audiovisuelles. Les projets les plus connus ont été menés par le Centre d'innovation dans les patrimoines culturels à l'EPFL (hors enquête VD) : ils concernent les archives audiovisuelles du Montreux Jazz Festival (le reste de ces archives étant conservées aux Archives de Montreux) et celles de Claude Nicollier. Le résultat de ces travaux n'est cependant pas disponible en ligne, mais dans un café de l'EPFL.

Seules la BCUL, les AVL et les AVY sont en mesure de proposer un accès en ligne de leurs archives audiovisuelles rétro-numérisées ou nées numériques. Il faut toutefois signaler que la diffusion en ligne de contenu audiovisuel pose plusieurs défis, notamment du point de vue des droits d'auteur. De plus, le cadre légal n'impose pas aux institutions patrimoniales d'être en mesure de diffuser en ligne les archives qu'elles conservent, que celles-ci soient textuelles ou audiovisuelles, nées analogiques ou numériques.

## **2.5 Compétences professionnelles**

L'enquête vaudoise révèle enfin que les compétences professionnelles spécifiques à l'audiovisuel ne sont pas suffisantes, même parmi les professionnels de l'archivage : il manque des connaissances et des compétences pour effectuer l'analyse, le traitement, la rétro-numérisation et assurer la conservation à long terme des documents audiovisuels (tous supports confondus).

Le problème est cependant multifactoriel.

Dans le domaine archivistique, il est aussi lié à une professionnalisation relativement récente du personnel (essentiellement ces 25-30 dernières années) et au manque chronique de personnel spécialisé dans les institutions patrimoniales. Rares sont les institutions qui comptent au sein de leur personnel, des spécialistes aux compétences variées et complémentaires (ex. : archivistes, agent-e en information documentaire, conservateurs/trices-restaurateurs/trices, spécialistes en informatique, spécialistes de l'audiovisuel, etc.). Pour pallier ces manques, les institutions engagent temporairement – quand elles le peuvent – des spécialistes, ou confient à des mandataires externes les tâches qu'elles ne peuvent réaliser.

### 3. PROPOSITIONS D'ACTIONS STRATEGIQUES

Le postulat Freymond-Cantone a eu pour conséquences une réflexion interne aux ACV qui a permis d'améliorer partiellement la prise en charge et la conservation d'une partie des archives audiovisuelles, puis, comme mentionné au point 1, deux études ont été menées, chacune dans un périmètre spécifique.

La première a révélé la présence d'audiovisuel dans plusieurs secteurs de l'administration cantonale et la complexité de leur conservation, du fait de la diversité des formats.

La seconde étude a, quant à elle, permis de prendre davantage conscience de la richesse et de la diversité de l'audiovisuel dans un ensemble élargi d'institutions, d'organismes et de personnes dans le canton, de la créativité déployée pour le prendre en charge, ainsi que des difficultés à le traiter et conserver de manière adéquate.

A ce stade, il paraît indispensable d'améliorer la qualité de la prise en charge des archives audiovisuelles, dans les institutions patrimoniales en général et aux ACV en particulier.

Dans leur analyse, les ACV ont pris en considération les éléments suivants :

- le cadre légal, qui légitime la collecte et la conservation de documents sur tous types de supports, analogiques et numériques, aux ACV, à la BCUL et dans les communes ;
- la présence, aujourd'hui, de documents audiovisuels dans la plupart des institutions patrimoniales, qu'il serait problématique de séparer intellectuellement des autres types de documents des mêmes fonds ;
- les ressources actuelles des uns et des autres.

Sur cette base, les ACV préconisent trois axes stratégiques pour faire évoluer progressivement la situation :

- accroître les connaissances (axe 1) ;
- renforcer les collaborations et le travail en réseau (axe 2) ;
- adapter les infrastructures des principales institutions, voire, pour certains cas spécifiques, créer des infrastructures partagées (axe 3).

#### 3.1 Accroître les connaissances (axe 1)

Cet axe est primordial et indispensable dans toutes les institutions patrimoniales. Or le manque de connaissances spécialisées est le premier problème identifié.

Pour soutenir cet axe, il est nécessaire d'/de :

- Encourager toutes les institutions concernées à devenir membres de l'association Memoriav ;
- Proposer au personnel de suivre les formations proposées par cette dernière ;
- Organiser des actions d'information et de formation dans le canton de Vaud.

Les ACV proposeront, en collaboration avec Memoriav, des actions de sensibilisation, d'information et de formation, afin que les bons réflexes soient pris dans les institutions, éventuellement même chez les producteurs d'audiovisuel.

Pour information, la directrice des ACV a rejoint le comité de l'association Memoriav dans le courant 2024 et d'y représenter les institutions d'archives, ceci aussi dans l'optique de contribuer au développement de sa présence en Romandie.

#### 3.2 Renforcer les collaborations et le travail en réseau (axe 2)

En 2019, six institutions patrimoniales<sup>1</sup> dans le canton de Vaud ont décidé de créer un réseau « informel » dédié aux questions liées à la collecte de fonds d'archives photographiques. Cette décision était liée à un besoin concret : celui de discuter et décider ensemble qui pourrait accueillir une grande collection de photographies. En 2020, un flyer était publié, qui clarifiait, pour le public, la politique d'acquisition de chacune d'entre elles. Si les discussions des premières années ont essentiellement concerné les questions de collecte et d'évaluation des fonds photographiques, elles ont peu à peu

<sup>1</sup> Archives cantonales vaudoises, Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne : Iconopôle, Cinémathèque suisse, Musée Photo Elysée, Musée historique de Lausanne, Musée suisse de l'appareil photographique.

évolué ; et le cercle s'est élargi à d'autres institutions de Romandie, pour former aujourd'hui un « Réseau Photo Romand ».

Ce réseau, qui se réunit plusieurs fois par an, permet de discuter de questions importantes concernant l'évaluation et le traitement des fonds photographiques. Il a également pour atout de permettre à des personnes de différentes institutions de présenter certains projets, d'en discuter et, finalement, de faire progressivement évoluer chacun, ensemble ou non.

Il s'agit d'un modèle intéressant qui pourrait être élargi aux questions sur l'audiovisuel en général et pas seulement à la photographie.

Il réunit déjà des institutions qui conservent aussi de l'audiovisuel, à l'exception peut-être de quelques institutions dédiées exclusivement à la photographie. Mais il apparaît judicieux de profiter de ce réseau et d'intégrer les questions concernant la collecte, l'évaluation, la description, la conservation, la diffusion des fonds d'archives audiovisuelles.

Progressivement, ce réseau pourrait servir de base pour le développement des collaborations suivantes :

- Partager les listes d'appareils de lecture disponibles dans chaque institution ; sur cette base, éventuellement développer des possibilités d'emprunt ou d'utilisation partagée ;
- Définir une grille d'analyse commune en matière d'évaluation fine des documents audiovisuels, afin d'en faciliter la sélection ;
- Élaborer un document d'aide à la description, afin d'enrichir de manière coordonnée les pratiques actuelles en matière de description, ce qui faciliterait ensuite leur exploitation ;
- Envisager la location ou la création d'un ou plusieurs lieux de stockage adéquats, à partager afin de limiter les coûts pour chacun.

Dans tous les cas, ce réseau élargi pourrait aisément collaborer avec Memoriav, lui servir de relais en Romandie et organiser des événements, avec ou sans son soutien.

### **3.3 Améliorer les infrastructures (axe 3)**

Ce troisième axe nécessite des développements à faire dans les institutions patrimoniales, selon leurs besoins et possibilités. En l'occurrence, ce rapport étant réalisé par les ACV, qui ont sollicité la BCUL sur ce point, il évoque essentiellement les projets de ces deux institutions en particulier.

Toutefois, les collaborations mentionnées ci-dessus pourraient donner lieu à un ou plusieurs projets d'investissements communs, ce qui est perçu de manière très favorable par les ACV et ses partenaires cantonaux.

#### **3.3.1 Aux ACV**

L'objectif des ACV est d'être en mesure d'accueillir, lire, rétro-numériser, décrire, conserver et diffuser les documents audiovisuels qui leur sont confiés, de manière autonome, à condition qu'ils aient été créés sur les supports ou dans les formats les plus fréquents. Elles estiment ainsi devoir continuer d'adapter/augmenter progressivement les infrastructures techniques, immobilières et informatiques dont elles disposent afin de relever ce défi, tout en veillant à être strictes dans leur politique de collecte et d'évaluation.

##### *Infrastructures immobilières spécifiques à l'audiovisuel analogique et aux bandes LTO*

Le bâtiment des ACV vient de fêter ses 40 ans. A cette occasion, la question de son avenir, en particulier son assainissement et son agrandissement ont fait l'objet d'un début de réflexion. Il est en effet clair que le bâtiment doit évoluer afin de permettre d'accueillir des archives sur divers types de supports, y compris audiovisuels. Cela signifie que certains dépôts devront bénéficier d'un climat différent de celui recommandé pour la conservation du papier.

Les besoins liés à l'archivage des fonds audiovisuels, analogiques et numériques, seront inclus dans le cadre du projet d'agrandissement et d'assainissement du bâtiment, actuellement prévu à l'horizon 2035.

Dans l'intervalle, si des mesures urgentes autres que celles déjà entreprises en 2019 devaient s'avérer nécessaires, les ACV chercheront des solutions temporaires.

### *Infrastructures informatiques (stockage)*

Les ACV étant en cours de réalisation d'un système d'archivage numérique pérenne dans le cadre de l'EMPD 109, celui-ci étant conforme aux exigences archivistiques, elles veilleront à définir les formats audiovisuels acceptables en suivant les recommandations<sup>1</sup> en la matière.

La question du stockage des fichiers audiovisuels est incluse dans l'étude sur le stockage froid prévue en 2026-2027.

### *Systèmes informatiques dédiés à la description et à la diffusion des archives audiovisuelles (analogiques et numériques)*

Les parties du système dédiées à la description et à la diffusion (accès en ligne) doivent encore faire l'objet de deux études distinctes. Si tout se passe comme prévu, le financement validé par les autorités dans le cadre de l'EMPD 109 devrait permettre la réalisation de ces éléments d'ici à 2029.

#### **3.3.2 A la BCUL**

L'objectif de la BCUL est de continuer à être en mesure de répondre aux missions qui lui sont confiées par la loi sur le Patrimoine Mobilier et Immatériel (LPMI), notamment de recevoir, de rétro-numériser, de décrire, de conserver et de diffuser les documents audiovisuels qui lui sont remis dans le cadre de l'acquisition des collections universitaires, du dépôt légal, des Valdensia<sup>2</sup> et de l'Iconopôle<sup>3</sup> BCUL, et cela de manière autonome, et dans les formats les plus courants.

Dans ce but, la BCUL doit migrer dans les années à venir certaines de ses plateformes, afin de les amener vers des architectures capables de répondre au modèle d'archivage pérenne<sup>4</sup>. D'autre part, la BCUL doit encore adapter ses locaux de conservation et de mise à disposition sur le site Riponne en centre-ville de Lausanne.

### *Infrastructures immobilières spécifiques à l'audiovisuel analogique et aux bandes LTO*

Une rénovation à venir du Palais de Rumine devrait permettre à la BCUL d'obtenir des locaux aux climats adaptés à la conservation des collections analogiques du Dépôt Légal, des Valdensia et de la Musicologie à l'horizon 2028-2030.

Par ailleurs, l'extension du principal site de la BCUL, l'Unithèque, est en cours. Ce bâtiment contient des locaux de stockage pour les collections audiovisuelles liées aux collections universitaires et à l'Iconopôle, tout comme des locaux pour le stockage des bandes LTO.

Il peut être utile de préciser que bien que la BCUL soit la plus grande bibliothèque numérique de Suisse, elle n'héberge pas de grand centre de calcul. Étant sur le réseau informatique de l'UNIL, elle achète en effet l'essentiel des prestations informatiques dont elle a besoin au Centre informatique de l'UNIL, notamment le parc de serveurs abritant les grandes plateformes patrimoniales Scriptorium et Patrinum.

### *Infrastructures informatiques (stockage)*

L'essentiel des infrastructures informatiques de stockage de la BCUL ne se trouvent donc pas dans les bâtiments de la BCUL, mais dans les bâtiments de l'UNIL, plus exactement dans le cloud fourni aux hautes écoles par Switch et hébergé entièrement en Suisse, ou encore certaines infrastructures de la Bibliothèque nationale suisse, notamment pour l'archivage des sites Web vaudois.

La BCUL a évalué les développements nécessaires pour ses systèmes dans les années à venir selon trois axes :

- Mise en place d'un écosystème de solutions pour traiter et gérer les contenus patrimoniaux (automatisation de la gestion du dépôt légal numérique, automatisation des processus d'intégration des collections patrimoniales) ;
- Mise à jour des services existants (notamment Scriptorium et Patrinum) ;
- Crédit de nouvelles solutions pour le corps enseignant, les étudiants et les chercheurs, permettant un gain de qualité et d'efficience notamment par l'intégration d'intelligences artificielles.

### *Systèmes informatiques dédiés à la description et à la diffusion des archives audiovisuelles (analogiques et numériques)*

<sup>1</sup> Voir les recommandations du Centre de coordination pour l'archivage à long terme des documents électroniques KOST-CECO : [kost-ceco.ch/recommandation/](http://kost-ceco.ch/recommandation/)

<sup>2</sup> Publications consacrées au canton de Vaud ou écrites par des Vaudois

<sup>3</sup> L'Iconopôle regroupe les collections iconographiques qui présentent un intérêt pour l'histoire vaudoise d'un point de vue géographique, ethnographique, culturel et scientifique.

<sup>4</sup> Norme ISO 14721, qui définit le modèle Open Archival Information System (OAIS).

Il n'existe pas sur le marché de solution qui répondrait à tous les besoins de la BCUL, d'où la demande de mise en place d'un écosystème de solutions couvrant les fonctionnalités suivantes :

- Système de dépôt ;
- Système de pré-archivage ;
- Système de traitement ;
- Système d'archivage ;
- Système de mise à disposition du patrimoine documentaire vaudois.

Un point crucial pour la BCUL est de pouvoir construire cet écosystème selon une architecture informatique de dernière génération, avec ses partenaires vaudois (UNIL et HEP Vaud), nationaux (Bibliothèque nationale suisse, Switch) voire internationaux, afin d'assurer la compatibilité et l'efficience des processus entre les différents acteurs, ainsi que la rentabilité des investissements à long terme. Les systèmes doivent respecter les meilleures pratiques et des standards internationaux en matière de formats des contenus, de formats de métadonnées, ainsi que des protocoles soutenus.

## **4. RECOMMANDATIONS (ROLES ET ETAPES)**

Les trois axes stratégiques proposés seront développés à un rythme différencié et il en sera de même de leurs conséquences.

Le Conseil d'État considère qu'il est essentiel de progresser de manière coordonnée et graduelle sur l'ensemble de ces axes, afin d'assurer la sauvegarde du patrimoine audiovisuel existant, d'en garantir la conservation la plus optimale possible et d'en permettre la transmission ainsi que l'exploitation par les générations futures.

### **4.1 Accroître les connaissances**

Cet axe sera mis en œuvre dès 2026 et tout au long des 5 prochaines années.

La mise en œuvre implique une communication aux institutions patrimoniales, et en particulier aux archives communales, les offres de formation dédiées à l'audiovisuel. Les ACV collaboreront avec ou soutiendront Memoriav dans le développement de ses activités dans le canton. A l'interne, qu'elles veilleront à ce qu'une partie du personnel soit formé au traitement et à la conservation des documents audiovisuels.

Les ACV informeront les Autorités, dans le cadre de leur rapport annuel, des formations suivies par leur personnel dans ce domaine.

### **4.2 Renforcer les collaborations et le travail en réseau**

Il conviendra de faire évoluer le Réseau Photo Romand en Réseau Audiovisuel Romand d'ici à 2027.

Dès 2027, il s'agirait de l'animer à raison de 2 rencontres par an. Le Réseau devrait permettre aux membres d'échanger sur l'ensemble des thématiques liées à l'archivage audiovisuel.

Les ACV veilleront à documenter les travaux de ce réseau dans leur rapport annuel.

### **4.3 Améliorer les infrastructures**

Les ACV et la BCUL, au vu de leurs différences, estiment qu'il est indispensable qu'elles puissent toutes deux continuer d'évoluer à la fois indépendamment l'une de l'autre et en collaboration l'une avec l'autre.

Les infrastructures dont elles bénéficient doivent ainsi être adaptées régulièrement afin qu'elles puissent toutes deux assumer leurs missions respectives. Les projets d'évolutions liés à leurs besoins ont fait et continueront de faire l'objet de demandes de financement spécifiques. Tous tiendront aussi compte, à l'avenir, des besoins spécifiques à l'audiovisuel.

## 5. CONCLUSION

Comme l'avait bien exprimé la commission chargée d'étudier le postulat Freymond-Cantone, la question de l'archivage de l'audiovisuel est complexe, du fait notamment de la diversité et de la fragilité des supports, sans oublier leur masse.

Les mesures proposées dans ce rapport doivent permettre aux ACV, ainsi qu'aux communes et aux autres institutions patrimoniales, de continuer à évoluer progressivement, développer des compétences, renforcer les collaborations et adapter les infrastructures existantes.

Les ACV ne sauraient cependant conclure ce rapport sans revenir succinctement sur la question, évoquée dans le postulat Freymond-Cantone, de savoir si les ACV sont en mesure d'accueillir les archives d'une TV locale ou régionale, question qui devra être étudiée en tant que telle. Toutefois, les premières réflexions amènent aux éléments suivants :

- Comme il s'agit d'une TV locale ou régionale et non cantonale, les ACV ne sont pas forcément l'institution la plus pertinente pour les accueillir ; néanmoins, si la ville concernée, en l'occurrence Nyon, devait décider de ne pas les accepter, les ACV entreraient en matière sur une évaluation de la faisabilité de les recevoir ; si tel devait être le cas, une réflexion, dans le cadre d'un réseau et/ou avec le soutien de Memoriav, devra être menée quant aux documents à conserver, qu'ils concernent sa direction, son organisation ou les émissions produites ; les ACV ne sont pas en mesure actuellement de garantir le traitement et la conservation d'un tel fond de manière adéquate.
- Une autre alternative pourrait être proposée via une extension du Dépôt Légal, géré par la BCUL. Les émissions produites par les télévisions, au même titre que les publications éditées ou imprimées, touchent un large public ; or leurs contenus risquent de disparaître sans être documentés dans les institutions patrimoniales.

En conclusion, le Conseil d'Etat reconnaît la valeur des archives audiovisuelles et les difficultés de leur prise en charge adéquate. Il s'engage à prendre les mesures décrites dans ce rapport, afin de garantir leur conservation.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 3 décembre 2025.

La présidente :

*C. Luisier Brodard*

Le chancelier :

*M. Staffoni*

## **ANNEXES**

- Annexe 1 – Résultats de l'enquête vaudoise

Chavannes-près-Renens, le mardi 9 décembre 2025

**Affaire traitée par :** Friedmann Delphine

N/réf. : 24\_pnj\_155

## Annexe 1 – Résultats de l'enquête vaudoise

L'objectif de cette annexe est de proposer un résumé des résultats de l'enquête menée en 2024 dans le cadre du recensement national lancé par Memoriav<sup>1</sup>.

### 1. Objectifs

#### a. Objectif de l'enquête nationale

L'enquête vise à cartographier le patrimoine audiovisuel suisse, dresser un panorama « complet » des fonds audiovisuels en Suisse (photos, films, vidéos, enregistrements sonores) et évaluer leur état de conservation, qu'ils soient analogiques ou numériques. Les résultats permettront à la Confédération et aux Cantons d'adapter leurs stratégies de collecte et de préservation aux besoins spécifiques du patrimoine audiovisuel.

#### b. Objectif de l'enquête du point de vue des ACV

Identifier où se trouvent des fonds audiovisuels, identifier les difficultés liées à leur conservation. Les résultats doivent permettre aux ACV de proposer des stratégies pour développer une prise en charge adaptée des archives audiovisuelles.

### 2. Contexte vaudois

L'enquête a été menée par M. Raphaël Berthoud, archiviste, engagé en CDD par les ACV pendant 12 mois à 60%. Le projet était piloté par un comité formé de :

- Mme Jeannette Frey, Directrice de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne BCUL
- Mme Ariane Devanthéry, Responsable unité patrimoine mobilier et immatériel à la Direction générale de la Culture (DGC)
- Mme Cécile Vilas, Directrice de la fondation Memoriav
- Mme Delphine Friedmann, Directrice des Archives cantonales vaudoises (ACV).

### 3. Taux de réponse et représentativité

743 questionnaires sur 1554 ont été collectés après avoir été remplis, soit environ 48%.

Les régions d'Aigle (56%), Broye-Vully (50%), Gros-de-Vaud (63%), Jura Nord vaudois (57%), Lavaux Oron (61%), Morges (53%), Nyon (52%) et Riviéra Pays d'Enhaut (49%) sont bien représentées. En revanche, seuls 29% des sondés de Lausanne et 28% de ceux de l'Ouest lausannois ont répondu à l'enquête.

Parmi les institutions ayant répondu au questionnaire, les Hautes écoles, les Communes et fractions de communes sont remarquablement représentées (75-100%), les cinémas, les entités de promotion économique régionale et les institutions cantonales sont bien représentées (60%), les photographes et bibliothèques également (env. 50%). Les théâtres (41%), associations (40.6%), entreprises (34,8%), domaines de la danse (19.1%) ou du jeux vidéo (23.1%) sont moyennement voire faiblement représentés ; enfin, et pour diverses raisons, les clubs sportifs, le cirque et la presse vaudoise, ainsi que les communautés religieuses, reconnues ou non reconnues par le Canton mais contactées dans le cadre du sondage, n'y ont pas répondu.

<sup>1</sup> Le rapport complet a été dressé par M. Raphaël Berthoud sur la base des résultats collectés dans les questionnaires préparés par Memoriav et rempli par les institutions vaudoises à qui ils ont été adressés ; il est disponible sur demande auprès des Archives cantonales vaudoises; il sera mis en ligne sur le site de Memoriav en début d'année 2026. Les références à ce rapport apparaissent ci-après ainsi : Rapport complet enquête VD.

## 4. Fréquence de la présence de l'audiovisuel, par type

L'audiovisuel n'est apparemment pas (encore) présent dans toutes les institutions ayant répondu au sondage : seules 56,4% d'entre elles affirment en posséder. La répartition entre les différentes formes d'audiovisuel est la suivante :

Type d'audiovisuel	Nombre d'institutions VD concernées
Photographies	298
Films	145
Vidéos	179
Son et multimédias	101

## 5. Période temporelle couverte

Type d'audiovisuel	Période d'occurrence la plus ancienne (nbre d'institutions concernées)	Période où le nombre d'occurrences est maximal (nbre instit.)	Période d'occurrence la plus récente (nbre instit.)
Photographies	Avant 1900 (75)	2000-2019 (244)	Après 2019 (205)
Films	Avant 1900 (2)	2000-2019 (100)	Après 2019 (64)
Vidéos	Avant 1960 (6)	2000-2019 (150)	Après 2019 (129)
Son et multimédias	Avant 1900 (1)	2000-2019 (75)	Après 2019 (55)

L'enquête a révélé la présence d'archives audiovisuelles de l'ensemble du 20<sup>ème</sup> siècle jusqu'à nos jours. On observe une augmentation significative de la production de photographies, de films et de multimédias dès les années 1960, avec un pic dans les années 2000-2019 ; les chiffres des périodes les plus récentes doivent cependant être considérés avec retenue, du fait qu'en principe, les institutions patrimoniales ne reçoivent des archives qu'avec un délai de 5 à 10 ans après leur production.

## 6. Supports : quantités, formats, types et état de conservation

Les supports des documents audiovisuels mentionnés sont majoritairement numériques :

- Nombre de documents numériques annoncés : env. 16.5 millions annoncés ;
- Nombre de documents analogiques annoncés : env. 14 millions annoncés.

Type d'audiovisuel	Support analogique (nbre)	Support numérique	Total
Photographies (p.59+61)			
	11'531'906	12'163'060	23'694'966
		Nombre d'institutions concernées	298
		Part décrite	24%
		Part rétro-numérisée	17%
Films (p.68+70)			
	2'295'377	3'694'084	5'989'461
		Nombre d'institutions concernées	145
		Part décrite	31.4%
		Part rétro-numérisée	26.7%
Vidéos (p.77+79)			
	99'146	497'520	596'666
		Nombre d'institutions concernées	179
		Part décrite	25.2%
		Part numérisée	16.3%
Sons et multimédia (p.87+89)			
	58'555	118'237	Multimédia : 250
			177'042
		Nombre d'institutions concernées	101
		Part décrite	24.6%
		Part numérisée	15%

Si la part décrite tourne autour de 25 à 30%, la part d'éléments rétro-numérisés se limite à 15-17%, avec une exception pour les films, dont environ 27% ont été rétro-numérisés.

Le tableau ci-après documente la diversité des supports présents dans les différentes institutions, sans précision de la quantité de chacun.

Type d'audiovisuel	Supports analogiques existants	Supports numériques existants
Photographies	Plaques de verre Tirages noir-blanc / couleurs Négatifs acétate, négatifs nitrate Albums etc.	
Films	Pellicule argentique : 8mm (1960-1980) Super8 16mm 35mm Super35	Pro res Raw XDcam NX cam Actuellement : tapeless → Disques durs (externes, statiques), cartes, cartes mémoire, bluray disc, cartes pro P2...
Vidéos <sup>2</sup>	Bandes U-matic ¾ (dès 1969) Betacam (dès ?) N1500 (dès 1972) Betamax (dès 1975) VHS (dès 1976), puis S-VHS, W-VHS Bandes vidéo (types B, C, etc.) Vidéo 8 (dès 1986)	DV DV Cam Betacam SX Digital Betacam HD cam Mavica
Sons et multimédia	K7 CD audio	

## 7. Etat des supports

### Photographies (rapport complet enquête VD : p.59)

C'est le médium le plus répandu et le mieux connu des institutions, même si certaines estiment ne pas être en mesure de déterminer l'état de conservation de leurs photographies. Plusieurs institutions ont identifié des dégradations de manière précise, confirmant un (relativement) bon niveau de connaissances dans ce domaine. Aucune information n'est disponible sur les capacités des institutions à traiter ces dégradations.

Connaissance de l'état de conservation	164 institutions estiment connaître l'état des photos qu'elles conservent 129 institutions estiment ne pas connaître l'état de leurs photos
Dégâts connus (p.59)	Bromures, décollement d'émulsion, cassures Dégradation chimique, virage de couleurs, syndrome du vinaigre Moisissures

### Films (rapport complet enquête VD : p.68)

La part des sondés estimant connaître l'état de conservation des supports conservés laisse penser que le niveau de connaissance et de maîtrise du sujet est en partie insuffisant pour déterminer l'état réel de ces supports.

Certains estiment manquer de ressources pour sonder régulièrement leur état et mettre en place des analyses régulières. Seuls quelques cas exceptionnels de moisissures sont rapportés, des films vinaigrés, des fichiers illisibles, tandis que d'autres évoquent des traces d'usure normale et des cas d'obsolescence informatique.

Connaissance de l'état de conservation	81 institutions estiment connaître l'état des films qu'elles conservent 78 institutions estiment ne pas connaître l'état de leurs films
Dégâts connus (p.68)	Syndrome du vinaigre Moisissures Illisibilité

Note : Certaines institutions n'ont pas fait de distinctions entre films et vidéos

<sup>2</sup> [Vidéo analogique : Signaux, formats, histoire – Vodpod](#)

*Vidéos (rapport complet enquête VD : p. 77)*

Les sondés indiquent la présence d'une quantité environ 10x supérieure de films par rapport aux vidéos, mais les commentaires relatifs à leur état ne sont guère rassurants : incapacité de lecture, absence d'appareils de lecture adaptés aux formats, mauvaise qualité des supports, usure.

Certains sondés justifient cette situation par le fait qu'elles n'ont pas de rôle de conservation.

Connaissance de l'état de conservation	85 institutions estiment connaître l'état des vidéos qu'elles conservent 98 institutions estiment ne pas connaître l'état des vidéos qu'elles conservent
Dégâts connus	Syndrome du vinaigre Moisissures Illisibilité

Note : Certaines institutions n'ont pas fait de distinctions entre films et vidéos

*Sons (rapport complet enquête VD : p.87)*

L'état de conservation des supports de son apparaît comme moins bien connu que les autres types de supports. Ces supports semblent rarement lus, on constate leur usure ou les considère comme « illisibles ».

Connaissance de l'état de conservation	44 institutions estiment connaître l'état de conservation des sons conservés 37 institutions estiment ne pas connaître l'état des sons qu'elles conservent
Dégâts connus	Syndrome du vinaigre Moisissures Illisibilité

## 8. Capacités de lecture des institutions

La question de la capacité, dans les institutions, à lire les différents types de supports audiovisuels, n'était pas posée en tant que telle dans le sondage.

Plusieurs institutions informent recourir aux services d'entreprises privées pour lire des formats audiovisuels peu fréquents et les numériser.

## 9. Capacités de stockage des institutions

	Oui	Non	Sans réponse
Espace stockage suffisant (anal.)	248	63	368
Intérêt partage espace stock. (A)	229	30	620
Climat surveillé (appareils)	88	223	368
Espace stockage suffisant (num.)	256	53	370
Intérêt partage espace stock (N)	29	22	628
Mesures de conservation prises	45 + partiel. : 129	142	363

Seule environ la moitié des institutions ayant participé aux sondages a répondu aux questions relatives au stockage, ce qui renforce le sentiment que le thème est problématique.

*Stockage analogique (rapport complet enquête VD : p.102)*

Le suivi des conditions climatiques révèle d'importantes lacunes. Plus préoccupant encore : parmi les institutions qui assurent une surveillance active de leurs locaux, seul un quart environ considère que les conditions de conservation de leurs locaux sont adéquates.

Seules quelques institutions disposent de locaux dédiés à l'audiovisuel (15), avec une température et un taux d'humidité adéquat (3-4), ce qui signifie que les archives audiovisuelles ne sont très souvent pas conservées de manière optimale et que le rythme des dégradations n'est généralement que peu ralenti, même dans les institutions d'archives.

## *Stockage numérique (rapport complet enquête VD : p.103)*

Le stockage numérique se fait essentiellement sur des serveurs/serveur NAS (Network Attached Storage), des CD/DVD inscriptibles et des disques durs externes, moins fréquemment sur des clés USB, des bandes LTO.

Seules trois institutions indiquent disposer d'un système conforme aux normes internationales de conservation du numérique (OAIS) ; très peu d'institutions envisagent activement cette approche<sup>3</sup>.

## 10. Numérisation

Les supports analogiques présentent de nombreuses fragilités et difficultés que le recours à la rétromérisation permet de résoudre, du moins temporairement. Si la qualité des productions analogiques reste souvent supérieure, le numérique a l'avantage de pouvoir être reproduit plus aisément, avec des pertes de qualité moindres si les migrations sont faites de manière adéquates et régulières. Ainsi, pour l'ensemble des supports analogiques fragiles ou fragilisés, le numérique apparaît comme une solution permettant d'éviter la perte complète de contenu.

Il présente cependant des défauts, notamment en termes de coûts et de complexité. Pour être cohérent, il serait par ailleurs nécessaire que les duplicatas numériques soient conservés dans un système d'archivage numérique pérenne conforme à la norme OAIS, ce qui n'est généralement pas le cas dans les institutions contactées.

L'enquête révèle que seule une partie très limitée des archives audiovisuelles analogiques ont été numérisées.

## 11. Accès aux archives audiovisuelles

Seules quelques institutions sont en mesure de donner un accès en ligne à des documents audiovisuels :

La BCUL utilise l'application Patrinum, basée sur l'outil INVENIO du CERN, pour collectionner, archiver et mettre à disposition toutes sortes de documents numériques, y compris audiovisuels ; ce système permet de générer des métadonnées et pourrait être migré.

Les Archives de la Ville de Lausanne et celles de la Ville d'Yverdon-les-Bains utilisent quant à elles, pour la mise à disposition de leurs archives audiovisuelles, une application qui n'a à la base aucun lien avec le domaine patrimonial<sup>4</sup> ; cette application permet toutefois de générer des métadonnées, sans présenter de garantie pour une éventuelle migration dans une autre application.

<sup>3</sup> Pour la situation aux ACV et à la BCUL, voir les annexes 2 et 3 au rapport.

<sup>4</sup> Le site utilisé pour la diffusion des archives audiovisuelles est dartfish.tv, spécialisé dans l'analyse du mouvement, du jeu et la communication autour de questions de santé. Ce site n'a aucun lien avec le domaine patrimonial ou archivistique, mais il permet néanmoins de documenter les documents audiovisuels et de les enrichir de métadonnées par séquence. Il n'y a cependant aucune garantie que ces informations puissent être conservées si une migration devait intervenir.

Archives de la Ville de Lausanne : [Dartfish.tv - Collections](http://Dartfish.tv - Collections)

Archives de la Ville d'Yverdon-les-Bains : [Dartfish.tv - Collections](http://Dartfish.tv - Collections)

## Résumé de l'enquête VD (extrait) :

En quelques mots	Résumé des résultats	Défis Identifiés	Propositions
Participation	1554 questionnaires envoyés, 743 réponses (47,8% de taux de réponse).	Sensibilisation inégale selon les districts et types d'acteurs (clubs sportifs, communautés religieuses non reconnues).	Campagnes ciblées et ateliers d'information pour les zones et groupes sous-représentés.
État des supports	Dégradation avancée pour de nombreux supports analogiques. Numérisation partielle pour peu de fonds.	Obsolescence technologique rapide pour les archives numériques.	Priorisation de numérisation des supports critiques et adoption de standards pour le numérique.
Thématiques couvertes	Diversité remarquable : quotidien, fêtes, traditions, portraits, paysages.	Faible représentation des documents liés aux thématiques émergentes (LGBTIQ+, migrations, médias en zones de conflit).	Élaborer des critères clairs pour l'intégration de thématiques contemporaines.
Conditions de stockage	36,5% des institutions jugent leurs espaces suffisants, 37,7% pour les espaces numériques.	Contrôles climatiques limités (15% à 18%). Espaces souvent inadéquats ou non mutualisés.	Création de centres de stockage partagés et renforcement des bonnes pratiques en conservation.
Télévisions locales & radios	Préservation partielle des archives télévisuelles et sonores, certaines en cours de numérisation.	Absence de cadre ou dépôt légal pour les médias locaux.	Imposer une obligation de conservation liée aux subventions publiques et élaborer un fonds cantonal.
Découvertes majeures	Archives de l'Esprit Frappeur et de la Construction moderne (EPFL).	Besoin d'un cadre structuré pour préserver et valoriser ces fonds spécifiques.	Soutien technique et financier pour intégrer ces archives dans les structures patrimoniales existantes.
Actions futures prioritaires	Collaboration accrue entre acteurs locaux et institutions patrimoniales.	Faible capacité des petites institutions à gérer leurs archives en autonomie.	Mettre en place une politique cantonale unique pour centraliser et coordonner les efforts.